



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Référence :
2026-09-10-07

Objet de la délibération :
**Demande de subvention
C.e.A - Fonds de
solidarité territoriale**

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	18

Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusé représenté :

M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur général

Objet de la délibération : Demande de subvention C.e.A - Fonds de solidarité territoriale

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace (C.e.A) concernant l'acquisition d'un robot de tonte pour le terrain de football ainsi que d'un conteneur de rangement supplémentaire pour la salle communale.

Il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la C.e.A dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale.

Le coût estimatif de ces travaux est de 15 580,45 € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition d'un robot de tonte et d'un conteneur de rangement ;

DONNE SON ACCORD pour la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de solidarité territoriale.

Le plan de financement estimatif s'établit comme suit :

- Coût de l'opération :	15 580,45 € H.T
- Subvention de la C.e.A (55 %)	8 569,25 € H.T
- Reste à la charge de la Commune	7 011,20 € H.T

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 11 septembre 2026

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK